

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1789 rév. 14**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ISOCELTE

N° SIREN : 433604980

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**BATIMENT ET GENIE CIVIL / ISOLANTS ET ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BATIMENT -
FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES - DECISION N°768/2008/CE**
*BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / INSULATING PRODUCTS AND BUILDING ENVELOPE
ELEMENTS - WINDOWS AND DOORSETS - DECISION No 768/2008/EC*

réalisées par / *performed by :*

ISOCELTE**1 LE PETIT CHATELET****ZA Les Landes****35580 GUICHEN**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr).

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **01/01/2026**
Date de fin de validité / *Valid until* : **31/12/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation

On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Air-Matériaux,

Pole manager - Air-Materials,

DocuSigned by:
Naimie CARNEJAC
ED03B91D1EB044D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1789 Rév 13.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1789 Rév 13.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1789 rév. 14

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ISOCELTE
1 LE PETIT CHATELET
ZA Les Landes
35580 GUICHEN

Dans son unité technique :

- ISOCELTE LABORATOIRE D'ESSAIS

Elle porte sur : voir pages suivantes

(1) RPC : Essais permettant la notification sur une spécification technique harmonisée dans le cadre du système d'évaluation et de vérification de la constance des performances de produits de construction (système 3 défini dans le règlement délégué (UE) n°568/2014 modifiant l'annexe V du règlement (UE) n°305/2011 (RPC)). Seules les méthodes d'essais identifiées dans les tableaux en pages suivantes sont couvertes par l'accréditation. Les spécifications techniques harmonisées appelant certains de ces essais sont indiquées en dernière colonne et sont citées à titre indicatif dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 (RPC) relatif à la mise sur le marché des produits de construction.
Note : La présente portée d'accréditation exprime la reconnaissance de compétence de l'organisme vis-à-vis des exigences applicables aux organismes notifiés mais n'acte pas la notification effective de l'organisme qui reste de la responsabilité exclusive de l'autorité notifiante.

Portée flexible FLEX3 : Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.

La liste détaillée des prestations réalisées par l'organisme est disponible sur le site internet www.cofrac.fr ou directement auprès de l'organisme.

Portée générale :

Liste des exemples de mesures prescrites par les méthodes pour contrôler les conditions d'essais et le comportement du produit soumis à essais (ajustées ensuite pour chaque famille d'objets) :

a : temps

b : dimensions

c : température

d : humidité relative

e : pression atmosphérique

f : pression relative

g : débit volumique et débit massique

h : masse

i : volume

j : niveau

k : angle

l : constat visuel

m : déplacement

n : force

o : couple

BATIMENT ET GENIE CIVIL / ISOLANTS et ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES

Essais de performance ou d'aptitude à la fonction

(ex domaine 28-1 : Essais des menuiseries de bâtiment – Partie 1 : Fenêtres et ensembles menuisés)

Décision n°768/2008/CE - Règlement (UE) n°305/2011 (RPC) - LAB REF 33

Référence de la portée générale	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée	Principe de la méthode	RPC (1)	Spécifications techniques harmonisées
PERMEABILITE A L'AIR SOUS AMBIANCE CLIMATIQUE						
101	Composants d'enveloppe du bâtiment	Détermination de la perméabilité à l'air	Mesures : a / b / c / d / e / f / g	Application d'une pression relative d'air constante		Voir portée détaillée
ETANCHEITE A L'EAU						
102	Composants d'enveloppe du bâtiment	Détermination de l'étanchéité à l'eau de ruissellement	Mesures : a / b / c / d / e / f / g / h / i / j / k / l	Application d'une pression d'air statique : arrosage continu sur la face du corps d'épreuve à différents paliers de pression statique d'air		Voir portée détaillée
103			Mesures : a / b / c / d / e / f / g / h / i / j / k / l	Application d'une pression d'air pulsatoire : arrosage continu à différents paliers de pression statique d'air sur la face extérieure du corps d'épreuve		
104		Détermination de la résistance à la pénétration d'eau	Mesures : a / b / c / d / e / f / g / h / i / j / k / l	Application d'une pression hydrostatique : régulation de la charge hydrostatique à une valeur de consigne durant une durée définie avec mesure du débit d'infiltration		
RESISTANCE AU VENT						
105	Composants d'enveloppe du bâtiment	Détermination de la résistance aux charges de vent	Mesures : a / b / c / d / e / f / g / h / l / m / n	Application de pressions d'essais positives et négatives		Voir portée détaillée

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.
La liste détaillée des prestations réalisées par l'organisme est disponible sur le site internet www.cofrac.fr ou directement auprès de l'organisme.

Portée générale :

Liste des exemples de mesures prescrites par les méthodes pour contrôler les conditions d'essais et le comportement du produit soumis à essais (ajustées ensuite pour chaque famille d'objets) :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| a : temps | h : masse |
| b : dimensions | i : volume |
| c : température | j : niveau |
| d : humidité relative | k : angle |
| e : pression atmosphérique | l : constat visuel |
| f : pression relative | m : déplacement |
| g : débit volumique et débit massique | n : force |
| | o : couple |

BATIMENT ET GENIE CIVIL / ISOLANTS et ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES Essais mécaniques (ex domaine 28-1 : Essais des menuiseries de bâtiment – Partie 1 : Fenêtres et ensembles menuisés) # Décision n°768/2008/CE - Règlement (UE) n°305/2011 (RPC) - LAB REF 33						
Référence de la portée générale	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée	Principe de la méthode	RPC (1)	Spécifications techniques harmonisées
201	Composants d'enveloppe du bâtiment	Résistance mécanique	Mesures : a / b / c / d / e / h / k / l / m / n / o	Application de charges statiques	Voir portée détaillée	
202		Effort de fonctionnement	Mesures : a / b / c / d / e / h / k / l / m / n / o	Mesure des efforts de fonctionnement		
203		Choc pendulaire	Mesures : a / b / c / d / e / h / k / l / m / n / o	Etude de la résistance d'un objet soumis à des chocs de corps mous et/ou de corps durs		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **01/01/2026** Date de fin de validité : **31/12/2030**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1789 Rév. 13.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr